

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 18 avril 2024

Délégations Présentes :

OS : 4 SUD, 4 FO, 4 CGT, 4 CFDT

OP : AXESS (15)

Présidence : DGT

Locaux de la FEHAP

Equipe de négociateurs-trice SUD : **Karine, Sylvère, Pascal, Kevin**

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la CMP du 4 Avril
- Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE
- Négociation CCUE (Classification et rémunération)
- Petite enfance
- Questions diverses

Le PV de la séance du 4 avril est adopté, avec les amendements apportés par SUD et la CGT

La DGT (direction générale du travail) rappelle que plusieurs propositions pour le point revalorisations salariales sont sur la table, celles présentées par SUD à la dernière séance notamment. Pour la séance de ce jour, l'organisation employeur et la CGT ont également fait suivre des propositions qui sont étudiées en séance.

- **La CGT** présente 2 accords : un qui concerne la politique salariale, l'autre la perspective d'une CCUE. Elle propose une chronologie « successive » pour traiter ces deux points. La CGT revendique un SEGUR pour tous avec une rétroactivité au 1^{er} juillet 2023, une transposition de l'augmentation effective dans la fonction publique (1.3%) et une revalorisation générale des salaires de 3, 7 % pour atteindre 5%. Elle fait également une proposition, mieux disante que celle d'Axess, en termes de revalorisation du travail de nuit, de dimanche et de jours fériés. La CGT réaffirme qu'elle ne signera pas par bloc les thématiques de la future CCUE. Elle précise avoir fait un compromis dans la rédaction de ses accords (pas de mention du salaire minimum hiérarchique). Elle est en attente d'une proposition plus structurée d'Axess, qui pourra être construite conjointement

Axess présente également sa proposition, qui s'inscrit dans le prolongement des précédentes CMP et notamment celle du 4 avril. Elle Indique avoir bien en tête les



Propositions des organisations syndicales et avoir retravaillé sa proposition en considérant les contraintes de notre contexte sectoriel. Axess évoque la réunion technique avec la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) du 11 Avril 2024, et précise que tout n'a pas été clarifié (chiffrage notamment). Axess rappelle que la DGCS doit se rapprocher de l'OPCO santé (**opérateur de compétence**) pour converger vers un chiffrage entre l'enquête OPCO et la DREES. (La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques service statistique public en santé et social, coordonné par l'Insee).

Axess annonce avoir fait évoluer son projet, dans un esprit de compromis. Suite aux échanges de la dernière CMP, a supprimé son article 3, qui conditionnait le versement de la prime à l'effectivité des financements. Toutefois, on retrouve cette question de la garantie des financements dans le préambule : pour Axess, c'est essentiel de le maintenir et de l'écrire. Axess indique également que, concernant le calendrier proposé pour les différentes thématiques de négociation de la CCUE, elle a « desserré » les délais.

Des échanges ont lieu sur les différentes mesures salariales proposées.

La CGT s'inquiète du fait que l'accord d'Axess ne règle pas le problème du décrochage des salaires. Elle interroge également la forme juridique de l'accord et regrette l'absence de transposition de la mesure de la fonction publique (+1,3%)

Axess précise exiger de l'Etat que les transpositions des augmentations de la fonction publique soient systématiques et automatiques, sans demande spécifiques. Axess rappelle vouloir « in fine » une augmentation globale des rémunérations de notre secteur, via la CCUE et précise qu'il s'agit pour le moment d'une mesure transitoire. Sur l'absence de mesure spécifique bas salaire, Axess indique que 40% des oubliés du Segur sont des bas salaires et que, de fait, la mesure des 183€ est une mesure bas salaire.

A la demande de SUD, des échanges ont lieu sur le chiffrage des mesures proposées : le delta entre le nombre de salarié.es exclu retenu par Axess et le nombre retenu par le gouvernement est énorme, sans que la réalité ne soit tranchée : de fait, les mesures salariales pouvant être proposées dans l'enveloppe budgétaire connue à ce jour passent également du simple au double selon le nombre de salarié.es retenus... SUD demande qu'en fonction de la clarification de ces données, l'enveloppe budgétaire soit le cas échéant revue en conséquence.

Divers points d'achoppements sont débattus sur les mesures de politiques salariales entre les différentes organisations syndicales et l'organisation employeur.

FO constate (amère) qu'Axess centre les débats sur sa proposition et bien peu sur celles mises sur la table par les organisations syndicales.

Concernant l'étape de « transition » évoquée par Axess, **SUD nomme** qu'elle préfigure de ce que nous allons négocier par la suite. A minima les chiffrages doivent être cohérents et identiques entre le ministère et la table de négociation (92 000 versus 208 000 salarié.es exclus du SEGUR : ce n'est pas sérieux !). Et les budgets revus le cas échéant pour traiter enfin la question du SEGUR pour tous, mais aussi la transposition des mesures de la



fonction publique : cette étape de « transition » préfigure de la capacité des partenaires sociaux à négocier une Convention Collective Commune de Haut Niveau.

Concernant la signature par bloc, alors **qu'Axess affirme** qu'elle est nécessaire pour « aller vite », **SUD comme la CGT s'y opposent**. Une nouvelle convention collective ne se négocie pas vite, mais sérieusement et en cohérence avec les besoins. Pour répondre à l'urgence salariale, SUD propose que des mesures, là aussi transitoires, soient rapidement prises, y compris en lien avec les travaux qui pourront être menés sur la thématique de classification.

Le préalable des 183€ pour tous n'ayant pas été réglé, les 3 organisations syndicales SUD, FO et la CGT quittent la séance le temps du point sur la CCUE.

Un dernier point est abordé, qui concerne les professionnels de la petite enfance. Axess présente une proposition d'accord qui fait débat, et n'est pas aboutie faute d'une réunion de cadrage avec la CAF qui a été reportée. SUD déplore qu'il y a encore des exclu.es.

Paris le 18 avril 2024

